



SyMPaC
PAYS DU CALAIS

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Syndical du 5 février 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN



PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T), le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce rapport permet au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir, d'être informé de l'évolution de la situation financière et de débattre la stratégie financière du Syndicat. La loi dite NOTRe du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le débat s'appuie sur un rapport présentant des engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et désormais une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs. Ce rapport présente donc des éléments substantiels d'informations qui guideront l'action du SyMPaC pour l'exercice 2025. Le présent rapport prend à cet effet en compte les dépenses et recettes consolidées du budget. Il est à noter qu'aucun développement n'est consacré aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette, le SyMPaC n'étant pas concerné par ces thématiques, n'ayant pas de projets d'investissement importants courants sur plusieurs exercices et n'ayant contracté à ce jour aucun emprunt.

SOMMAIRE

ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE	3
PRESENTATION DE LA STRUCTURE SyMPaC	6
PROPOSITION	8
BUDGET PREVISIONNEL 2025	8
1) REPARTITION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET DES RECETTES PREVISIONNELLES 2025 :	8
2) CONTRIBUTIONS DES EPCI MEMBRES :	9
3) SYNTHESE DU BUDGET 2025 :	11
DETAIL PAR OPERATION	13
1) METHODOLOGIE EMPLOYEE :	13
2) PROPOSITIONS BUDGETAIRES PAR OPERATION :	13
3) FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES :	15
4) FOCUS SUR LES RECETTES GENEREES PAR LES DISPOSITIFS PILOTES PAR LE SYMPAC :	16
5) CONCLUSION :	18
6) PROSPECTIVES :	18
ANNEXE 1 : RECETTES GENEREES PAR LES DIPOSITIFS DU SYMPAC DEPUIS 2018	18

ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran :

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en 2025

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %. L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement :

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5% son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024 :

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

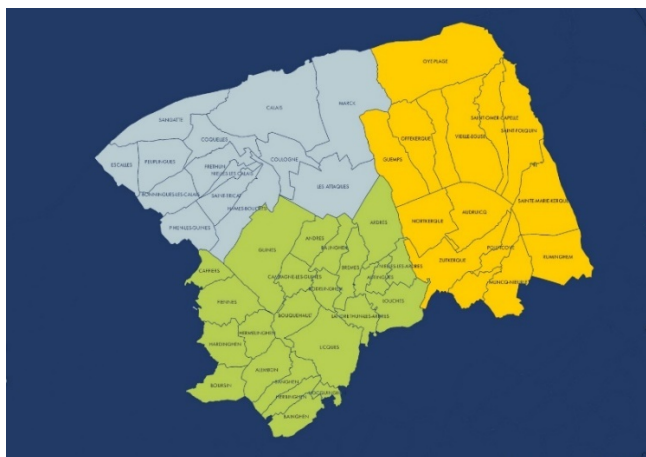
Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de réduction des dépenses et de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions difficiles à opérer. Les dernières prévisions de la Banque de France pour 2025 et 2026 prévoient une croissance modérée similaire à celle observée pour 2024 (1,2 % pour 2025 et 1,5 % pour 2026 vs. 1,1 % pour 2024) mais avec une inflation plus faible qui redescend sous les 2 % (1,5% pour 2025 et 1,7 % pour 2026 vs. 2,5 % pour 2024).

L'élaboration de ce ROB a été effectuée avant la validation du projet de loi de finances (PLF) par le gouvernement. Cela rend les prévisions d'autant plus incertaines que les ressources de la collectivité proviennent en grande partie des recettes fiscales et des concours financiers de l'État.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE SyMPaC

1) LE PERIMETRE :



Le SyMPaC couvre un territoire de 154 292 hab¹ et a pour principal objet le pilotage du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

- La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers – 100 209 habitants (soit 64.95 % de la population totale) ;

- La Communauté de communes Pays d'Opale (CCPO) - 25 544 habitants (soit 16.56 % de la population totale) ;

- La Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA) – 28 539 habitants (soit 18.50 % de la population totale).

2) LES STATUTS :

Objet général :

De par son statut de syndicat mixte, le SyMPaC a une vocation de développement d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune des entités intercommunales qui le composent.

Son objet prioritaire est de **remplir une mission de planification** sur le périmètre des trois établissements intercommunaux membres.

Il aura pour fonction de les réunir et de constituer *un lieu d'information, d'analyse, de réflexion, d'échanges et de conception d'initiatives communes*, dans le but de générer cohésion et cohérence afin que tous les choix décisionnels qui restent en charge de chaque membre apportent une contribution à la création et au développement harmonieux et durable d'**un espace d'avenir partagé**.

Champs de compétence :

En référence tant aux cadres réglementaires qu'à l'attente de ses membres, le syndicat se donne pour objectif d'intervenir dans les domaines de compétences suivants :

1. **L'URBANISME & L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** dans leur approche prévisionnelle ;
Le SyMPaC assume à l'échelle de son périmètre le rôle d'élaboration et de suivi des documents d'urbanisme prévisionnels dont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). A ce titre, le SyMPaC se substitue intégralement aux compétences du Syndicat d'Etudes du Calais (SECAL), qui disparaît, avec notamment la reprise de la gestion du Schéma Directeur du Calais adopté le 3 février 1998 dont la validité et les effets demeurent pleinement à ce jour.
2. La **POLITIQUE de l'HABITAT**, pour ce qui concerne l'observation de son évolution et la définition de grandes orientations dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

¹ Source INSEE Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2025

3. La **DEMARCHE de PAYS**, en application de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire du 25 juin 1999 et du Décret 2000-909 du 19 septembre 2000, pour ce qui concerne la coordination et la validation des programmes d'actions définis par la Commission Permanente en cohérence avec la charte et le contrat de pays signés par les 3 EPCI membres.

Le SyMPaC se charge, à cet effet, du portage de l'ingénierie nécessaire.

Il pourra, en outre, assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions d'intérêt de pays.

La démarche Pays pourra faire l'objet d'une ouverture au bénéfice d'autres collectivités non adhérentes sous réserve de l'acceptation des membres fondateurs.

NB : a l'heure actuelle, les démarches LEADER, ACTEE et REGAL sont concernées.

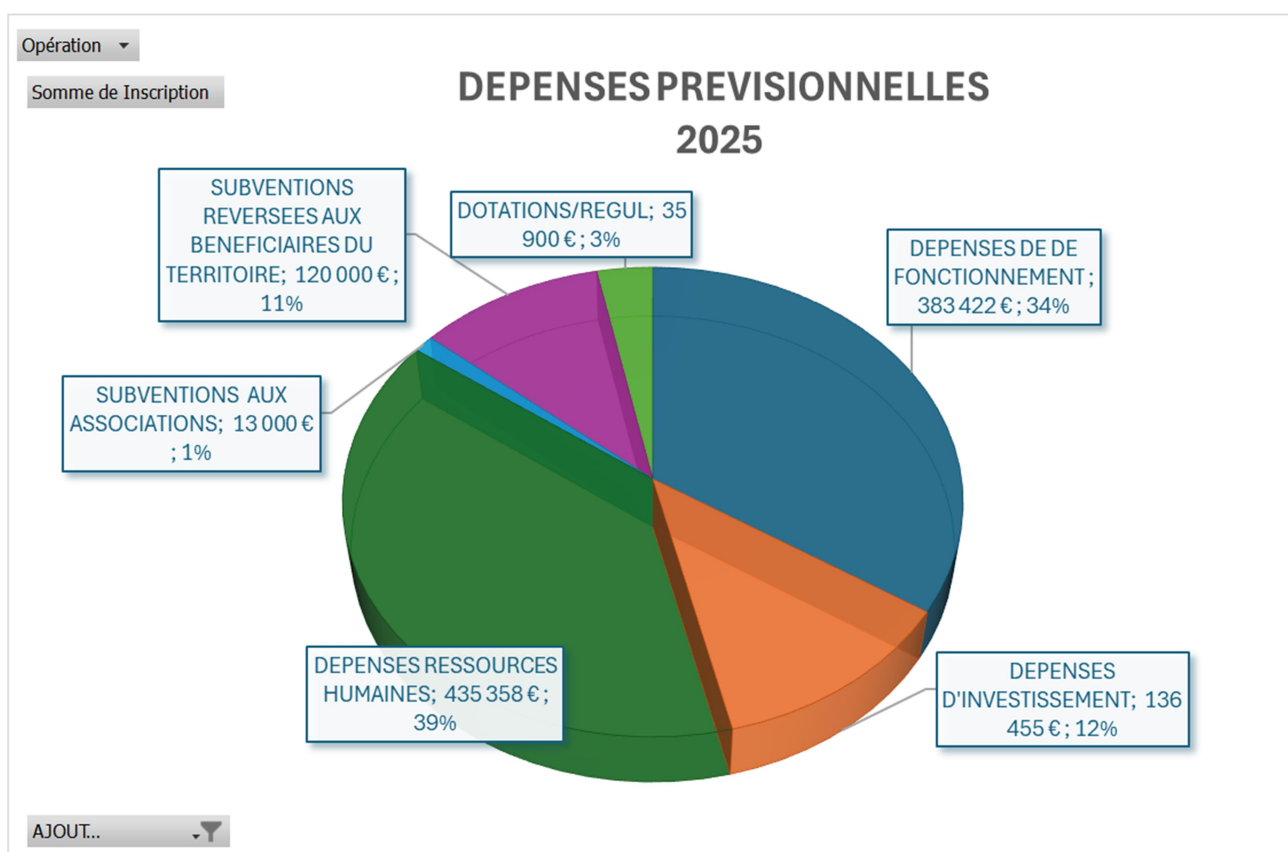
PROPOSITION BUDGET PREVISIONNEL 2025

1) REPARTITION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET DES RECETTES PREVISIONNELLES 2025 :

La proposition budgétaire 2025 est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **1 124 135 €**

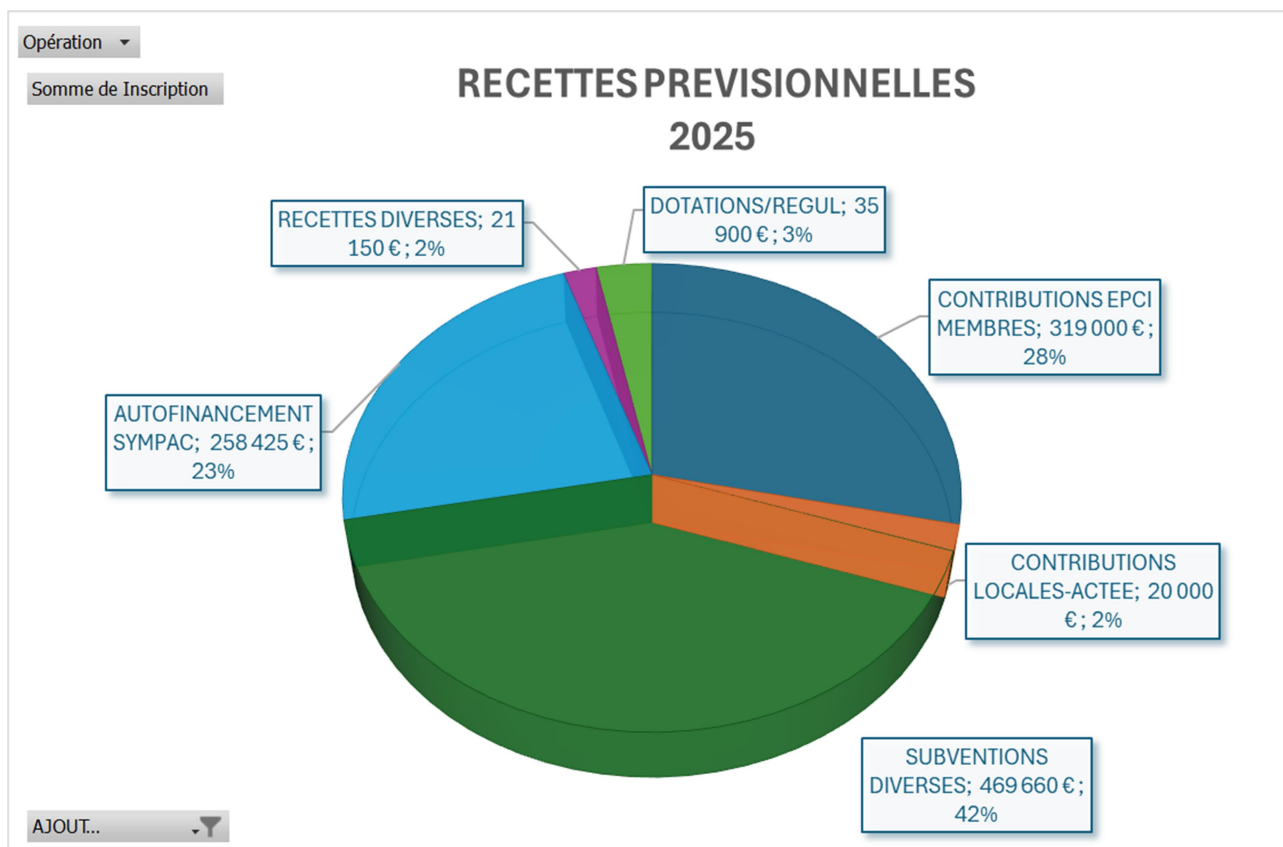
Cette proposition, sous forme de graphiques, n'a pas vocation à exprimer une approche comptable mais plutôt pédagogique du budget général du syndicat.

La répartition des postes de dépenses et de recettes est donc une approche différente des chiffres proposés dans le tableau en page 7.



Les dépenses prévisionnelles du SyMPaC se répartissent de la manière suivante :

- **11 % des dépenses sont consacrés aux reversements des subventions aux bénéficiaires des dispositifs pilotés par le SyMPaC (ACTEE). A noter qu'une partie des subventions (FEADER/LEADER) est versée directement aux porteurs de projets et n'apparaît donc pas dans le budget prévisionnel du SyMPaC.**
- 39 % sont dédiés aux dépenses de personnel (agents + élus).
- 34 % sont consacrés aux dépenses de fonctionnement (frais relatifs aux dispositifs pilotés par le SyMPaC + dépenses de structure).
- 12 % sont affectés aux dépenses d'investissement (Révision du SCoT+ petits équipements).
- 1 % subventionne 2 associations du territoire.



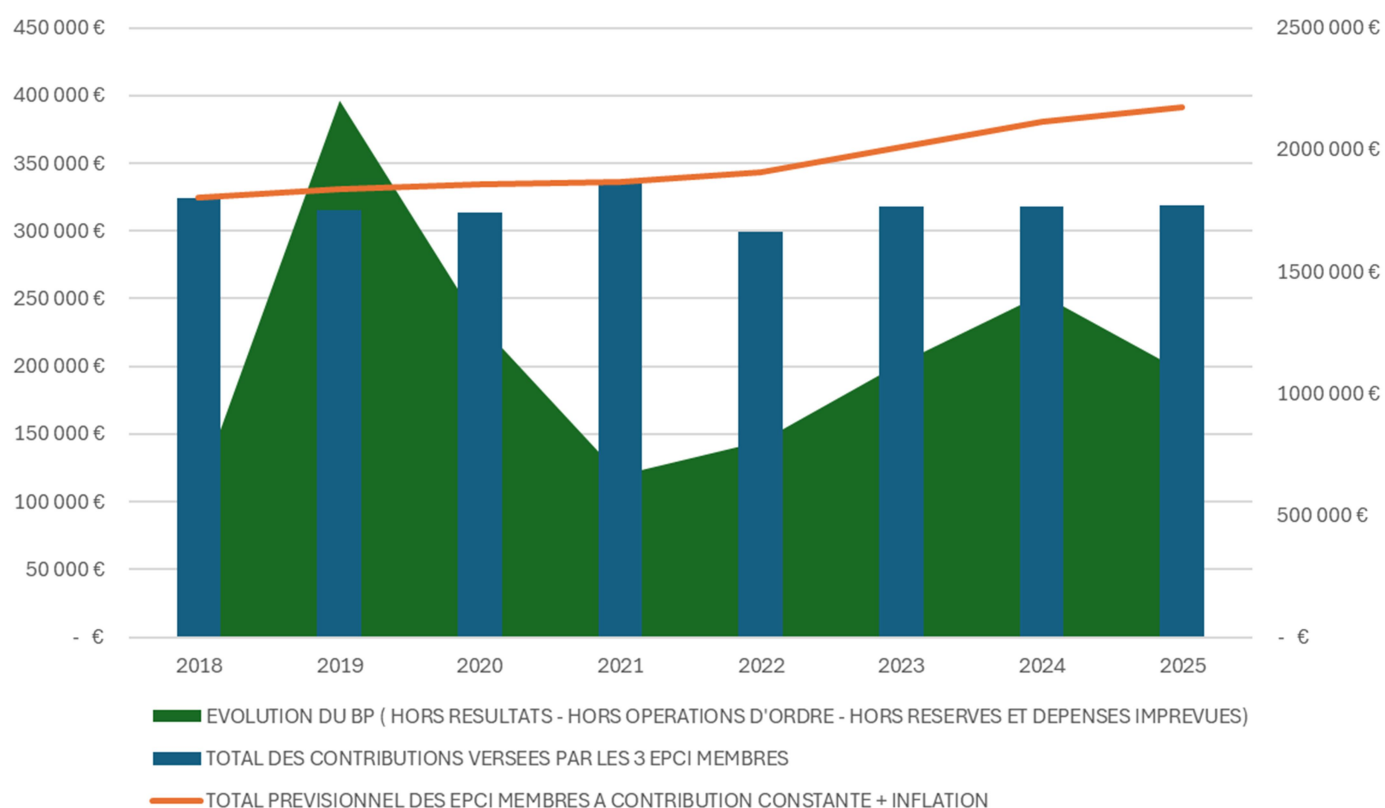
6 grandes catégories de recettes sont répertoriées, à savoir :

- L'apport de subventions spécifiques aux dispositifs pilotés par le SyMPaC à hauteur de 42 %.
- La contribution des EPCI membres (28 %) qui demeurent relativement stable en termes de poids budgétaire.
- L'autofinancement du SyMPaC (23 %) : Afin de ne pas faire contribuer 2 fois les EPCI sur les actions déjà cofinancées les années précédentes, le SyMPaC réinjecte une partie de sa trésorerie afin d'acquitter les projets décalés dans le temps. Le SyMPaC finance également une grande partie des frais occasionnés sur la révision du SCoT.
- Les contributions locales dans le cadre du programme ACTEE (2 %)
- Les opérations d'ordre (3 %)
- Les autres recettes (2 %)

2) CONTRIBUTIONS DES EPCI MEMBRES :

Pour rappel, la participation des EPCI est déterminée au regard du reste à charge (après déduction des autres recettes) et de l'évaluation des besoins recensés pour chacune des 4 opérations.

EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES EPCI AU REGARD DES BP ET DE L'INFLATION CONSTATEE DEPUIS 2018



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CONTRIBUTION GENERALE	274 586 €	265 125 €	263 730 €	285 372 €	286 093 €	286 547 €	286 557 €	287 250 €
ENTRETIEN DES CANAUX	49 979 €	49 979 €	49 979 €	49 973 €		- €	- €	- €
AUTORISATION DE PROGRAMME - REVISION DU SCOT	- €	- €	- €	- €	- €	18 750 €	18 750 €	18 750 €
ACTEE	- €	- €	- €	2 167 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VERSEES PAR LES 3 EPCI MEMBRES	324 565 €	315 104 €	313 708 €	337 512 €	299 093 €	318 297 €	318 307 €	319 000 €
INFLATION CUMULEE AU 1er JANVIER		1,9%	1,1%	0,6%	2,0%	5,6%	5,1%	2,8%
TOTAL PREVISIONNEL DES EPCI MEMBRES A CONTRIBUTION CONSTANTE + INFLATION	324 565 €	330 731 €	334 369 €	336 376 €	343 103 €	362 317 €	380 795 €	391 457 €
RS OPERATIONS D'ORDRE - HORS RESERVES ET DEPENSES IMPREVUES)	607 194 €	2 199 914 €	1 287 370 €	664 293 €	801 126 €	1 126 632 €	1 403 639 €	1 088 235 €

Le niveau de participation des EPCI n'a que très peu évolué au regard de l'évolution des dispositifs et actions complémentaires votés par le Conseil Syndical et de l'inflation constatée depuis 2018.

On peut observer que cette participation a été largement maîtrisée grâce notamment à l'apport des subventions de l'ADEME entre 2022 et 2024 via le COTTRI à hauteur de plus de 135 000 €/an et aux cofinancements des dispositifs mis en œuvre.

Ce contrat ayant pris fin en 2023, les contributions des EPCI évoluent fatalement mais restent contenues malgré une activité toujours croissante et au regard des taux d'inflation constatés entre 2018 et 2025 et qui n'a jamais été pris en compte jusqu'à aujourd'hui (plus de 19 % cumulés entre ces 2 années).

Au regard des contraintes budgétaires qui se dessinent pour l'année 2025, il est proposé de maintenir les participations à l'identique de 2024.

Contributions 2025 :

	2024	2025	Taux d'évolution
GCT&M	206 757 €	207 183 €	+ 0.21 %
CCPO	52 785 €	52 812 €	+0.05 %
CCRA	58 766 €	59 005 €	+ 0.41 %
TOTAL	318 307 €	319 000 €	+ 0.22%

3) SYNTHÈSE DU BUDGET 2025 :

a) Synthèse :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	951 780€	509 660 €
AMORTISSEMENTS	20 100 €	15 800 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS RESULTATS ET PARTICIPATIONS DES EPCI)	971 880 €	525 460 €
PARTICIPATIONS EPCI		319 000 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS RESULTATS)	971 880 €	844 460€
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	136 455 €	1 150 €
AMORTISSEMENTS	15 800 €	20 100 €
BUDGET D'INVESTISSEMENT (HORS RESULTATS)	152 255 €	21 250 €

NB : Le différentiel dépenses / recettes en section de fonctionnement et d'investissement est de 258 K€.

On retrouve ce chiffre dans les résultats de clôture 2024 qui seront ponctionnés en conséquence pour équilibrer le budget primitif.

b) Simulation du résultat de clôture 2024 :

Les résultats de clôture 2024 estimés devraient faire apparaître :

- En section **d'investissement** un excédent de **317K€** calculé ainsi :
Résultat de clôture 2023 (+372K€) + résultat d'exécution 2024 **(-55K€)**.
- En section de **fonctionnement** un excédent de **395K€** calculé ainsi :
Résultat de clôture 2023 (+357K€) + résultat d'exécution 2024 **(+38K€)**.

Analyse :

L'excédent réalisé en section d'investissement est en légère diminution. Cette diminution s'explique par les premières dépenses acquittées relatives au SCOT.

L'excédent en fonctionnement représente **plus de 114 %** de la masse salariale sur 1 an. A noter qu'actuellement cette dernière est partiellement subventionnée par les dispositifs (non pérennes) mis en œuvre par le SyMPaC.

4) EVOLUTION AU REGARD DES BUDGETS PRIMITIFS PRECEDENTS (hors résultats antérieurs et opérations d'ordre)

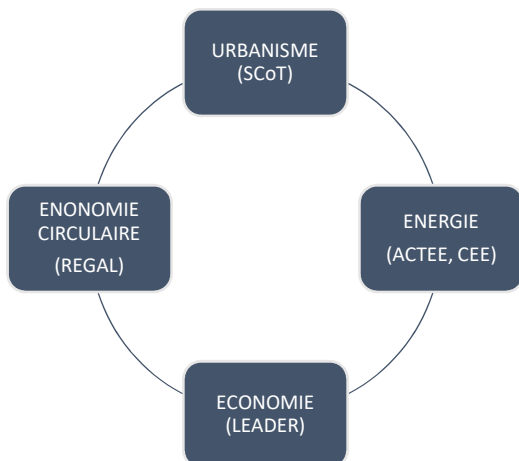
Entre 2018 et 2025, le BP connaît une évolution de **plus de 79 %** alors que la contribution des EPCI membres n'augmente que de **15 % entre ces deux périodes (hors subventions CANAUX)**

Pour rappel, le SyMPaC s'inscrit dans des dispositifs cofinancés et cohérents à l'échelle du Pays du Calais. Les actions déployées soutiennent les objectifs des 3 EPCI membres et des communes composant le territoire.

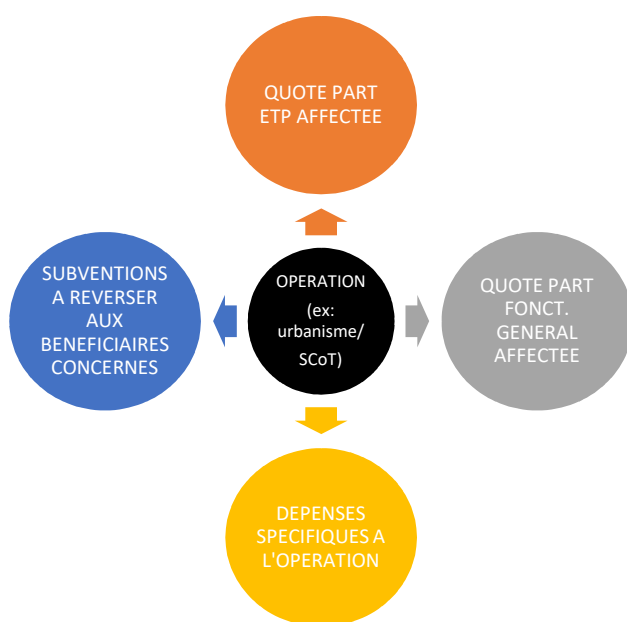
DETAIL PAR OPERATION

1) METHODOLOGIE EMPLOYEE :

Les domaines d'actions du SyMPaC sont segmentés en 4 opérations :



Chaque opération propose une série d'actions budgétées, à réaliser en 2025.
Les dépenses affectées dans chaque opération incluent :



- Une répartition estimative d'Equivalent Temps Plein nécessaire pour réaliser les actions de l'opération.
- Une quote-part des coûts afférents au fonctionnement du Syndicat (au regard de la répartition ETP)
- Les dépenses spécifiques liées aux actions envisagées.
- Eventuellement les subventions à reverser aux bénéficiaires concernés.

Une approche en coût global est donc privilégiée.

La part qui incombe à chaque EPCI est calculée pour chaque opération et sera globalisée dans la synthèse.

A noter également que les actions non réalisées en 2024 et reportées en 2025 seront cofinancées sur les participations antérieures des EPCI (cf. résultats antérieurs) afin de ne pas générer de doublon en termes de contributions locales.

2) PROPOSITIONS BUDGETAIRES PAR OPERATION :

•VOLET URBANISME

•REVISION DU SCOT =
DEMARCHE REGLEMENTAIRE

- 1.62 ETP
- BUDGET GLOBAL : 238 000€
soit **22 % du budget global.**
- CONTRIBUTION EPCI: 111 000€ (35 %)
- AUTRES RECETTES: 32 000€

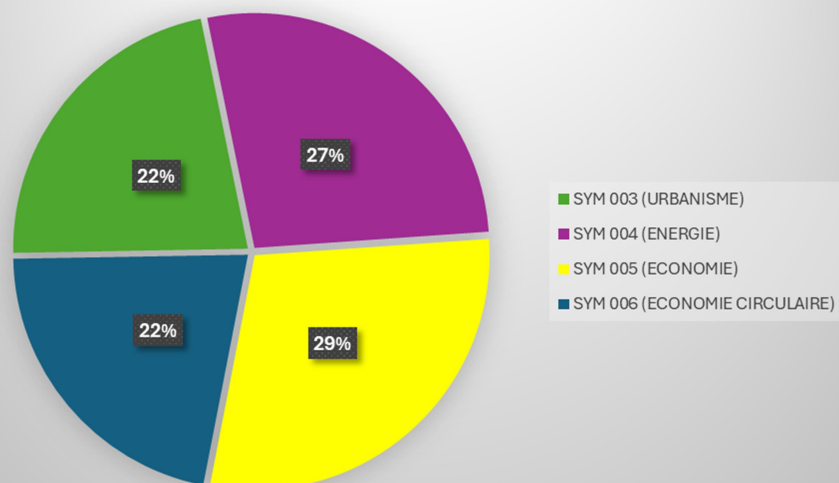
•VOLET ENERGIE

•ETUDE DE PLANIFICATION
ENERGETIQUE

•PROGRAMME ACTEE+ DONT
MUTUALISATION DES CEE

- 1.99 ETP
- BUDGET GLOBAL : 395 000€ soit
36 % du budget global
- CONTRIBUTION EPCI: 45 000€
(14 %)
- AUTRES RECETTES: 126 000 €
- GAINS EN € (échéance 2027):
Entre 300 000 et 400 000 €

REPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES DU SYMPAC PAR OPERATION



•VOLET ECONOMIE CIRCULAIRE

•DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF
REGAL

•ETUDE SUR LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

- 1.59 ETP
- BUDGET GLOBAL : 304 000€
soit **27 % du budget global.**
- CONTRIBUTION EPCI: 74 000€
(23 %)
- AUTRES RECETTES: 165 000€

•VOLET ECONOMIE

•PROGRAMME LEADER 2023-2027

- 2.14 ETP
- BUDGET GLOBAL: 170 000€
soit **15 % du budget global**
- CONTRIBUTION EPCI: 88 000€
(28 %)
- AUTRES RECETTES: 82 000€
- GAINS EN €: 1 M € (échéance
2027): 1 000 000 €

En 2025, Le SyMPaC va continuer la mise en œuvre des dispositifs déjà existants.

En raison de contraintes budgétaires, la phase opérationnelle de la stratégie de développement des énergies renouvelables du territoire est moins ambitieuse qu'initialement prévue. L'outil « cadastre solaire » est ajourné ainsi que la signature d'un contrat de chaleur avec l'ADEME. Des échanges au niveau du SCoT devraient permettre de clarifier la trajectoire énergétique du territoire et du futur plan d'actions à envisager collectivement.

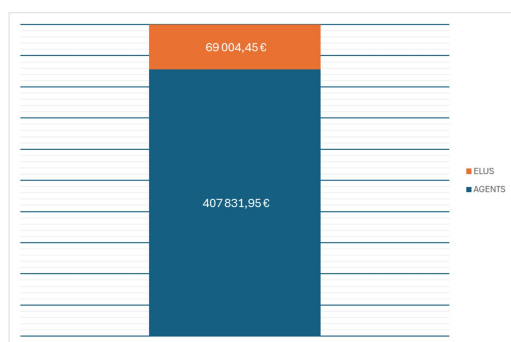
Le programme ACTEE+ est également amputé de quelques actions en soutien à l'ingénierie existante.

Le volet « pilotage du SCoT » reste largement sous doté en terme d'ingénierie. (0.7 ETP- pilotage / 2.6 ETP – moyenne nationale) ce qui ne permet pas au syndicat d'investiguer toutes les composantes de sa compétence (observatoire, animation sur des enjeux majeurs, réponses à des AAP, AMI ...)

La révision du SCOT étant gérée en autorisation de programme, les dépenses pluriannuelles sont prévues ainsi :

REVISION		Montant AP	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP ultérieurs
AP2023_01	REVISION SCOT DU PAYS DU CALAISIS	500 000,00	0,00	56 322,00	117 715,00	150 000,00	175 963,00
SYM23_01	REVISION SCOT DU PAYS DU CALAISIS	500 000,00	0,00	56 322,00	117 715,00	150 000,00	175 963,00

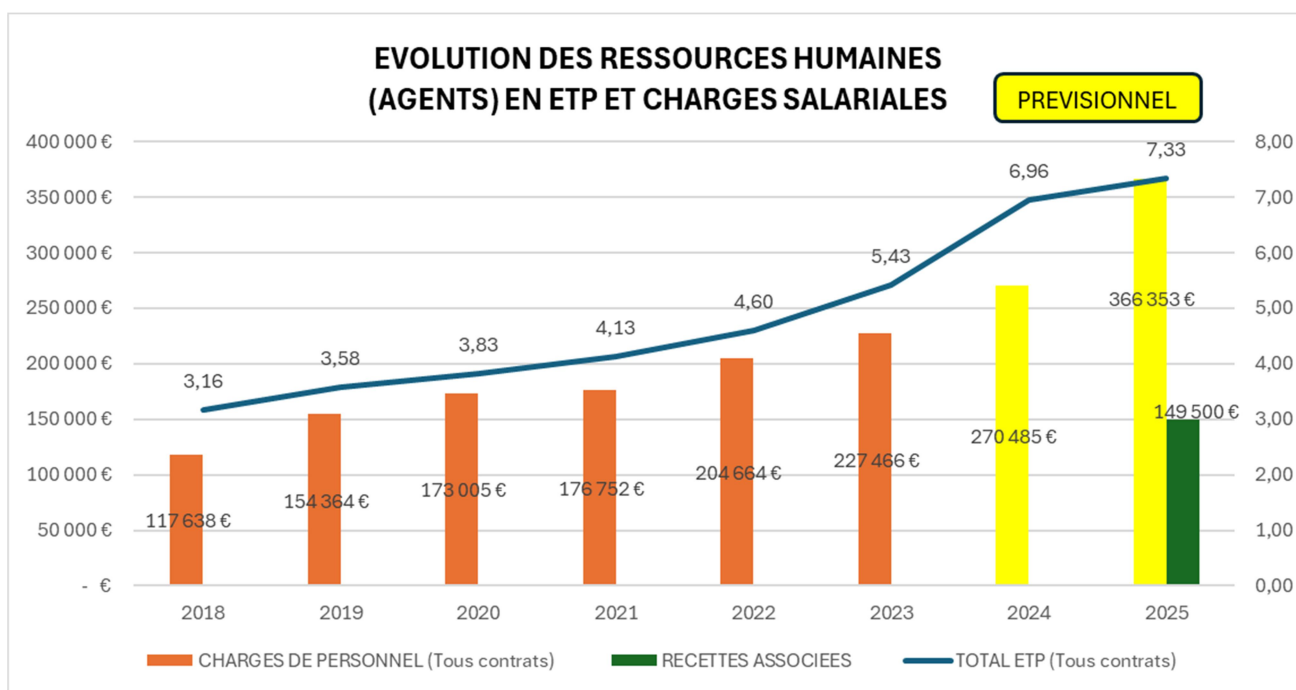
3) FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES :



Les dépenses liées aux ressources humaines sont chiffrées à hauteur de **435 000 €** soit **39 % du BP 2025**.

- Plus de 85 % sont dédiés aux charges du personnel du SyMPaC.
- Près de 15 % sont consacrés aux indemnités des élus.

Les agents :



Entre 2018 et 2025, le SyMPaC est passé de 3.16 ETP à 7.33 ETP (prévision) soit **132 %** de taux d'évolution.

Cette tendance s'explique principalement par l'inscription du SyMPaC dans des appels à projets sur notamment les domaines de l'énergie (ACTEE & CCRT), des déchets (mise en œuvre du REGAL) et de l'économie (fonds LEADER). **Les ETP fléchés sur ces dispositifs sont tous co-financés.**

Les 7.33 ETP se décompose de la manière suivante :

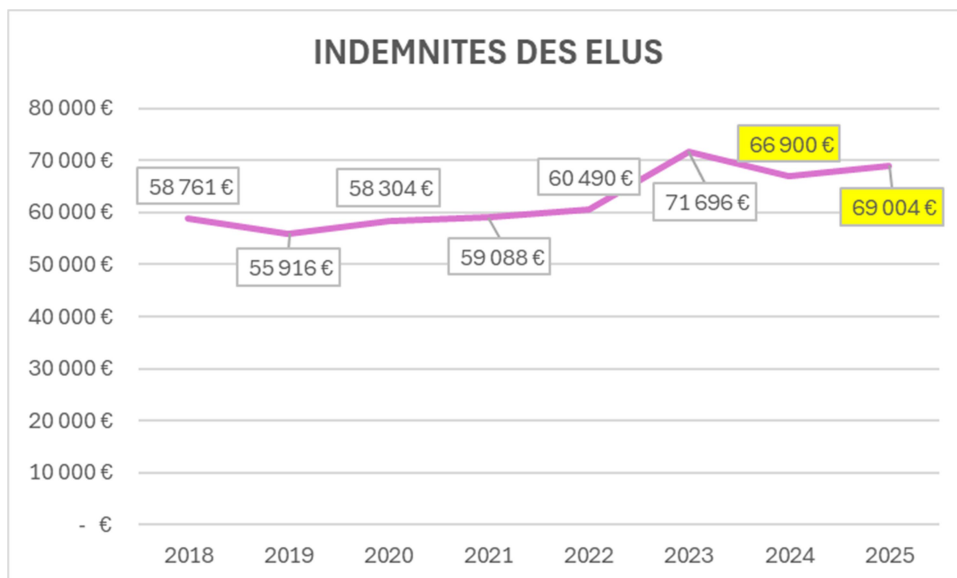
- 2 postes de titulaires à temps plein (2 ETP) dont **0.5 ETP cofinancé par les fonds FEADER (80%)**.
- 3 postes de contractuels à temps plein (dont 2 contrats de projet) **sur les dispositifs cofinancés suivants : FONDS FEADER (80 %), FONDS ACTEE (40%), FONDS ADEME (60 %)**.
- 2 contrats d'apprentissage **cofinancés (100 % CNFPT, 40 % ACTEE)** à temps partiel (0.5 ETP)
- 4 stagiaires à temps partiel (1 ETP)
- 6 emplois accessoires (0.83 ETP)

L'augmentation des charges de personnel pour l'année 2025 s'explique principalement par (+ 95 000 €) :

- Le recrutement de l'économiste de flux (auparavant mis à disposition par la FDE62) : **report de charges** de fonctionnement vers les charges de ressources humaines (+ 50 000 €)
- Le recrutement de 4 stagiaires de longue durée (16 000 €) et de 2 contrats d'apprentissage notamment en énergie et en communication (cofinancés) – (+ 20 000 €)
- Participation à la complémentaire santé (+ 2000 €) ;
- Participation à la protection sociale complémentaire de prévoyance (700 €) ;
- Un taux d'inflation de 1.5 %

Ces dépenses sont compensées par des recettes pour un total de **149 500 €** (soit **40 %** de cofinancement sur les 7.33 ETP)

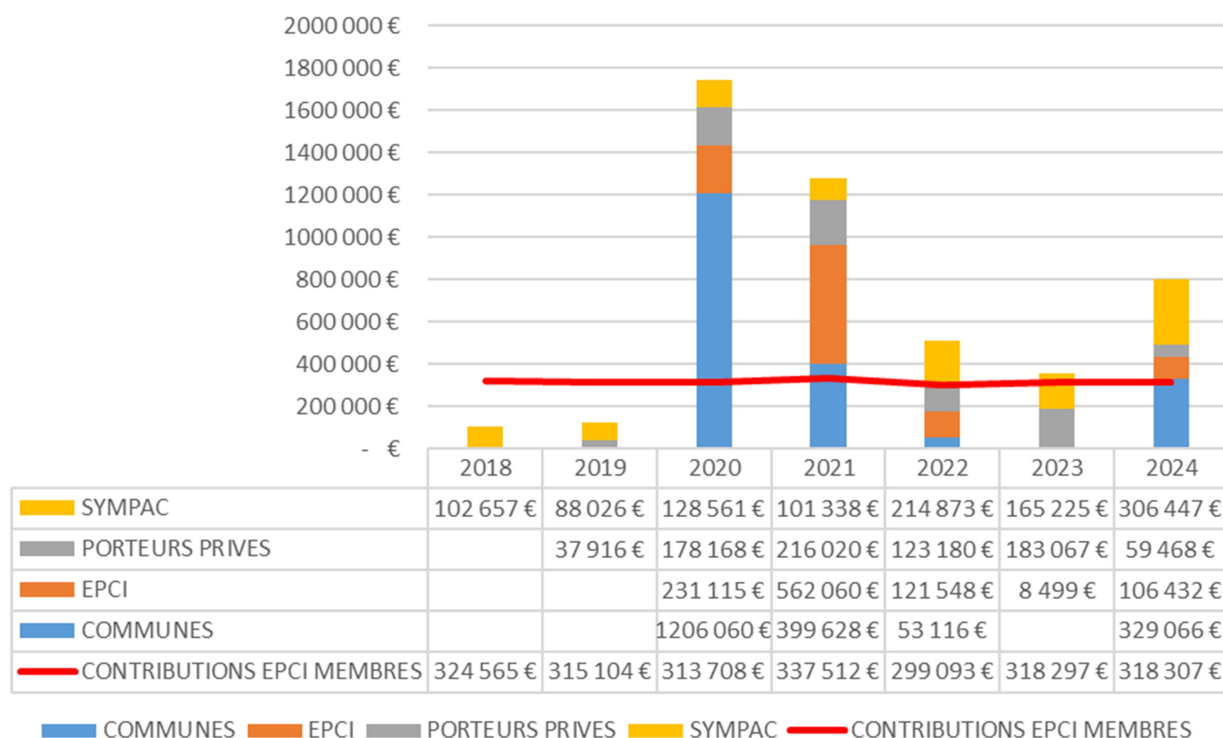
Les élus :



Les indemnités du Président et des 5 Vice-Présidents représentent un coût total prévisionnel de **69 000 €** (soit **17.43 %** de taux d'évolution).

4) FOCUS SUR LES RECETTES GENEREES PAR LES DISPOSITIFS PILOTES PAR LE SYMPAC :

GAINS/RECETTES AU REGARD DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES EPCI MEMBRES



Entre 2018 et 2024, le SyMPaC a généré près de 5 000 000 € de recettes pour son propre fonctionnement et au bénéfice des acteurs du territoire.

- **Valorisation de la participation des EPCI à plus de 220 % en moyenne par an.**
- Les recettes perçues par les porteurs de projets publics et privés correspondent à près de **5 € par habitant/an.**

5) CONCLUSION :

Le SyMPaC n'a pas vocation à avoir recours à l'emprunt.

A l'inverse des exercices précédents, l'exercice 2024 fait apparaître un résultat d'exécution négatif, qui s'explique par le début des dépenses relatives à la révision du SCOT qui sont, comme il a été convenu, très majoritairement financées par les résultats du SyMPaC.

Le SyMPaC **diminue** son budget de **20%** par rapport à 2024 au regard des contraintes budgétaires actuelles et des actions arrivées à terme qui prennent fin.

Enfin, rappelons que le SyMPaC reste un multiplicateur de richesses pour le territoire. En effet, la participation des EPCI est valorisée à plus de **220%** (entre 2018 et 2024) **par une redistribution financière aux acteurs publics et privés du pays du Calaisis** (cf. annexe 1).

La volonté des EPCI de stabiliser leurs contributions aux valeurs de 2024 maintiendra la dynamique à son niveau actuel.

6) PROSPECTIVES :

Il sera certainement nécessaire de redéfinir les missions prioritaires du SyMPaC face aux contraintes budgétaires qui séviront plusieurs années. La date de 2029 a été avancée.

En l'état de la situation du début de cette année 2025, il ne sera pas envisageable d'investiguer d'autres projets nécessitant de nouveaux financements.

ANNEXE 1 : RECETTES GENEREES PAR LES DIPOSITIFS DU SYMPAC DEPUIS 2018

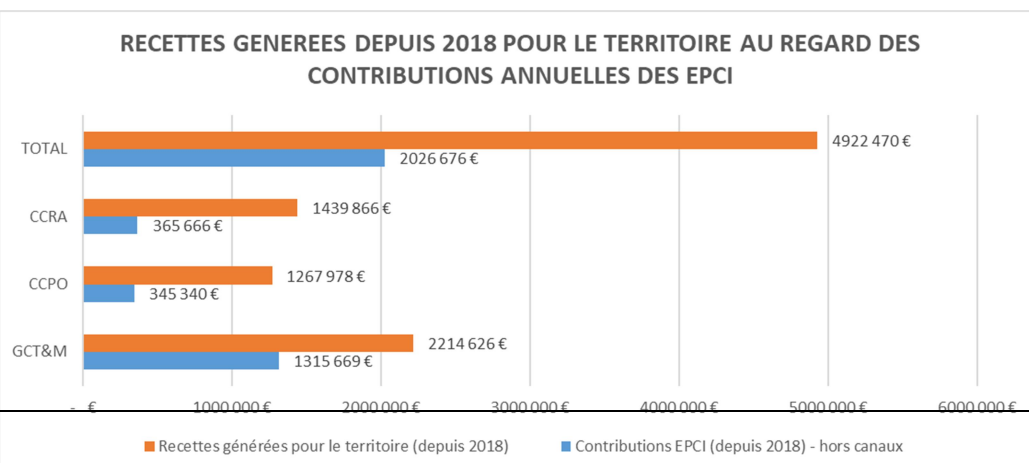
Par type de porteur :

	COMMUNES	EPCI	PORTEURS PRIVES	SYMPAC	Total général
2018				102 657 €	102 657 €
2019			37 916 €	88 026 €	125 943 €
2020	1 206 060 €	231 115 €	178 168 €	128 561 €	1 743 904 €
2021	399 628 €	562 060 €	216 020 €	101 338 €	1 279 044 €
2022	53 116 €	121 548 €	123 180 €	214 873 €	512 717 €
2023		8 499 €	183 067 €	165 225 €	356 792 €
2024	329 066 €	106 432 €	59 468 €	306 447 €	801 413 €
Total général	1 987 869 €	1 029 654 €	797 819 €	1 107 128 €	4 922 470 €

Depuis 2018, ont été reversés :

- Près de 2 000 000 € aux communes.
- Plus de 1 000 000 € aux EPCI.
- Près de 800 000 € aux porteurs privés du territoire
- Plus de 1 100 000 € aux SyMPaC (ingénierie, fonctionnement, cofinancement des études...) ce qui minore d'autant les participations des EPCI au regard des dispositifs déployés.

Par EPCI :



Au total, le SyMPaC a généré près de **5 000 000 €** pour le territoire du Pays du

Calaisis depuis 2018 pour des contributions annuelles des EPCI à hauteur de plus de **2 000 000 €** (valorisation de la contribution des 3 EPCI membres à plus de 220 %).

A ce titre :

- Quand GCT&M cotise 1 € pour le SyMPaC, les dispositifs mis en œuvre par le syndicat reversent **1.7 fois plus** au territoire soit plus de 2 200 000 € acquittées aux bénéficiaires de GCT&M (en moyenne **3.16 €/hab/an**).
- Quand la CCPO cotise 1 € pour le SyMPaC, les dispositifs mis en œuvre par le syndicat reversent **3.7 fois plus** au territoire soit près de 1 300 000 € acquittées aux bénéficiaires de la CCPO (en moyenne **7.09 €/hab/an**).
- Quand la CCRA cotise 1 € pour le SyMPaC, les dispositifs mis en œuvre par le syndicat reversent **3.9 fois plus** au territoire soit près de 1 500 000 € acquittées aux bénéficiaires de la CCRA (en moyenne **7.23 €/hab/an**).

Par dispositif :

DISPOSITIFS DEPLOYES (2018-2024)	COMMUNES	EPCI	PORTEURS PRIVES	SYMPAC	Total général
ACTEE (soutien aux actions de réhabilitation du patrimoine public) - en cours	263 418 €	52 954 €	2 730 €	85 662 €	404 764 €
AEAP (soutien de l'agence de l'eau sur l'entretien des canaux) / 2018-2022				100 585 €	100 585 €
CEE-TEPCV (valorisation des certificats d'économie d'énergie) / 2018-2020	1 206 060 €	226 056 €		67 885 €	1 500 001 €
COT TRI (soutien à la feuille de route énergétique et écologique du territoire) / 2021-2024				422 371 €	422 371 €
FISAC (soutien aux projets de dynamisation du commerce local et de l'artisanat de proximité) / 2019-2022	53 116 €	121 548 €	5 624 €	19 289 €	199 577 €
FLIP (soutien aux projets culturels) - 2018			1 557 €		1 557 €
LEADER 2014-2022 (soutien financier européen aux porteurs de projets répondant à la stratégie du territoire)	105 628 €	80 949 €	787 907 €	350 636 €	1 325 121 €
LEADER 2023-2027 (soutien financier européen aux porteurs de projets répondant à la stratégie du territoire) - en cours				25 000 €	25 000 €
REGAL (programme lié au gaspillage alimentaire) - en cours				30 000 €	30 000 €
TEPCV (aides aux investissements de transition énergétique et écologique) / 2018-2019	359 647 €	548 147 €		5 700 €	913 494 €
Total général	1 987 869 €	1 029 654 €	797 819 €	1 107 128 €	4 922 470 €